# Bulletin d’inscription au programme d’accompagnement « Mon Projet d’Entreprise Développement »

Ce document est envoyé à l’entreprise par la CCIAMP après validation de sa candidature. Il fait office de contrat entre l’entreprise et la CCIAMP.

*Afin de pouvoir rentrer dans le programme, l’entreprise doit :*

* *Avoir plus de 3 années d’existence (ou au moins 2 bilans)*
* *Avoir son siège social ou implantation principale en région Provence-Alpes-Côte d’Azur ;*
* *Être à jour de leurs versements fiscaux, parafiscaux et sociaux, et n’ayant aucun retard dans le remboursement d'aides publiques ;*
* *Exercer au moins 8 mois par an dans un même local (lieu de production ou de commerce fixe).*

**Entreprise**

|  |  |
| --- | --- |
| Raison sociale / Enseigne\* |  |
| Adresse du siège social\* : |  |
| Code Postal\* : |  | Ville\* :  |
| Site Internet : | <http://www>.Si possible joindre une plaquette de présentation [ ]  |
| N° SIRET\* : |   | Code NAF \* |  |
| Activité \*: |  |
| Effectif : (nombre d’effectif salariés **ou non-salariés)** |  |
| Personne qui représentera l’entreprise : | Nom – Prénom\* : |  |
| Fonction \*: |  |
| Adresse mail \* :Téléphone \*:  |  |

# \**Champs obligatoires à remplir.*

# Inscription et commande

En m’inscrivant au programme « Mon Projet d’Entreprise Développement » je bénéficierai de l’accompagnement suivant :

* Un diagnostic personnalisé,
* Deux ateliers collectifs d’1/2 journée avec pour sujet :

Atelier n°1 : *« J’anime mon point de vente pour fidéliser ma clientèle, j’intègre le développement durable dans ma boutique et ma communication pour mieux répondre aux nouvelles attentes de consommation »*

Atelier n°2 : *« J’améliore l’aménagement de ma vitrine et de ma boutique pour donner aux passants l’envie d’entrer et augmenter mes ventes »*

* Deux jours d’accompagnement avec un expert qui m’aidera à intégrer la solution dans ma boutique
* Un suivi sur une année pour favoriser le développement de mon entreprise.

A l’exception de la prestation d’un suivi sur une année, l’ensemble des prestations comprises dans l’accompagnement sera exécuté dans sa globalité sur l’année 2024.

# Frais de participation

**Le prix du programme est de 200 € HT/entreprise, soit 240€ TTC.**

# Règlement

Les modalités de règlement sont précisées à l’article 3-3.3 des Conditions Particulières d’Inscription et de Vente qui suivent.

# Aides publiques déjà obtenues par les entreprises

La région Provence Alpes Côte d’Azur SUD apporte son soutien financier à « Mon Projet d’Entreprise Développement ».

La réglementation limite le montant des subventions sur 3 années consécutives (règlement CE n°1998/2006 du 15/12/06 – « aides de minimis »).

Veuillez indiquer, dans le tableau ci-après la liste des aides attribuées par des personnes publiques, collectivités locales, Etat, Union Européenne… (exemples : subvention, bonifications d’intérêts, exonérations fiscales…) obtenues durant les 3 dernières années ainsi que l’assiette d’investissement sur lesquelles elles reposent.

Je soussigné (e), …………………………………………………………………………….…. Déclare sur l’honneur selon le détail ci-après :

1. Avoir bénéficié, au cours des 2 années fiscales précédentes et de l’année en cours, des aides publiques suivantes au titre de la règle de « minimis » ;
2. Avoir connaissance d’aides déjà décidées pouvant faire l’objet d’un versement dans l’avenir

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Objet de l’aide** | **Financeurs** | **Date de décision** | **Montant de l’aide** | **En rapport avec COACH COMMERCE (oui/non)** |
|  |  |  |  |  |

# ❑ *Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente de la CCIAMP et des Conditions Particulières d’inscription et de Vente « Mon Projet d’Entreprise Développement » jointes au présent bulletin et déclare les accepter expressément.*

# ❑ *Je reconnais avoir pris connaissance de l’annexe RGPD jointe au présent bulletin et déclare accepter expressément ses* dispositions *relatives au traitement de mes données à caractère personnel.*

Fait à …………………………………………………………, le ………………………………………………

|  |  |
| --- | --- |
| ***Signature obligatoire****Précédée de la mention « lu et approuvé, bon pour « accord »* |  ***Cachet de l’entreprise*** |

**CONDITIONS PARTICULIERES D’INSCRIPTION ET DE VENTE**

« Mon Projet d’Entreprise Développement »

**ARTICLE 1 - Champs d’application**

Les présentes Conditions Particulières d’Inscription et de vente (ci-après les « Conditions Particulières ») décrivent et régissent les conditions dans lesquelles l’entreprise souhaitant s’inscrire à l’accompagnement « Mon Projet d’Entreprise Développement », dont le descriptif détaillé, la tarification ainsi que la durée sont précisées dans le bulletin d’inscription et le programme de l’accompagnement, doit opérer.

Elles contiennent les dispositions spécifiques à cette prestation et définissent en outre les droits et obligations de l’entreprise participante.

Les présentes Conditions Particulières complètent les Conditions Générales de Vente (CGV) de la CCIAMP.

Toute inscription à l’accompagnement auprès de la CCIAMP implique l’acceptation sans réserve de l’entreprise participante des présentes Conditions Particulières ainsi que, nécessairement, des CGV de la CCIAMP.

Les documents de référence qui régissent l’accompagnement sont les suivants (du plus important au moins important) :

- Le bulletin d’inscription

- Les présentes Conditions Particulières

- Les CGV de la CCIAMP

- Le programme de l’accompagnement.

En cas de contradiction avec tout document émis par l’entreprise participante, notamment ses conditions générales d’achat, l’ensemble desdits documents priment.

**ARTICLE 2 - Modalités d’inscription**

L’entreprise participante doit faire retour à la CCIAMP de son bulletin d’inscription dûment renseigné, daté et signé dès qu’elle reçoit la validation de la part de la CCIAMP de son inscription pour une date de session. Le bulletin d’inscription peut être retourné par voie postale ou courriel.

Toutefois, l’inscription de l’entreprise à l’accompagnement ne sera considérée comme définitive qu’à réception du règlement de son reste à charge qui doit être opéré avant la date de démarrage de la session.

**ARTICLE 3** - **Conditions financières**

3.1 Le montant du reste à charge à régler par l’entreprise participante indiqué dans le bulletin d’inscription s’entend toutes taxes comprises.

3.2 Le montant du reste à charge doit être réglé d’avance comptant en même temps que l’entreprise participante fait retour de son bulletin d’inscription dûment complété et signé.

3.3 Les moyens de paiement acceptés sont :

- Virement bancaire au profit de la CCIAMP

- Chèque bancaire ou postal libellé au nom de la « CCIAMP » qui doit être envoyé à l’adresse suivante :

Cciamp

Mme Fontanelli Myriam

Appui à la croissance

Palais de la Bourse

9 la Canebière

CS 21856 13221 Marseille cedex 01

3.4 La facture correspondante sera établie à l’issue de l’accompagnement.

**ARTICLE 4 - Conditions d’annulation, report ou d’interruption**

**4.1 - Annulation par l’entreprise participante**

Toute annulation de l’inscription avant le début de l’accompagnement doit faire l’objet d’une lettre envoyée en recommandé avec accusé de réception adressée au service Commerce dont l’adresse est précitée.

- En cas d’annulation communiquée par l’entreprise participante au moins dix (10) jours avant le démarrage de l’accompagnement : la CCIAMP remboursera la totalité de la somme versée.

- En cas d’annulation communiquée moins de dix (10) jours avant le démarrage de l’accompagnement : la CCIAMP conservera la totalité de la somme versée.

**4.2 - Annulation ou modification par la CCIAMP**

En cas d’annulation ou de report de l’accompagnement (et si impossibilité de trouver une autre date de session convenant à l’entreprise participante) par la CCIAMP avant son début d’exécution, sauf en cas de force majeure, celle-ci s’engage à rembourser l’entreprise participante sans aucune indemnité supplémentaire.

**4.3 - Interruption**

Toute absence, défaut de présentation, etc, de l’entreprise participante sans motif valable après le démarrage de l’accompagnement tient lieu d’abandon. Dans cette hypothèse, la CCIAMP ne sera tenue à aucun remboursement.

**ARTICLE 5 - Obligations réciproques**

5.1 La CCIAMP s’engage à réaliser toutes les prestations prévues dans le programme et décrites dans le bulletin d’inscription.

5.2 L’entreprise participante s’engage :

* à régler le montant du prix demeurant à sa charge
* à respecter le programme établi conjointement avec le conseiller CCIAMP et à participer à tous les rendez-vous préalablement fixés dans le cadre de la session de l’accompagnement
* à accueillir les consultants de la CCIAMP dans son entreprise durant la phase de diagnostic

**ARTICLE 6 - Assurance**

L’entreprise participante doit garantir les risques découlant de sa responsabilité en matière civile générale, ainsi que les risques de dommages matériels causés de son fait ou de celui de ses préposés.

**ARTICLE 7 – Responsabilité**

La CCIAMP s'engage à exécuter ses obligations avec soin et diligence et à mettre en œuvre les meilleurs moyens à sa disposition. Il est expressément convenu que l'obligation à la charge de la CCIAMP est une obligation de moyen.

La CCIAMP décline toute responsabilité pour tout incident indépendant de sa volonté pouvant troubler le déroulement de l’accompagnement et portant un préjudice quelconque au participant notamment en cas de vol ou de détérioration du matériel appartenant à ce dernier.

La responsabilité de la CCIAMP ne porte que sur le non-respect de ses obligations. Toutefois, la CCIAMP ne pourra être tenue responsable de la non-réalisation partielle ou complète de la prestation d’accompagnement dans les cas suivants :

* Non disponibilité de l’entreprise participante sur les dates d’ateliers fixées par la CCIAMP
* Non disponibilité de l’entreprise participante lors des visites des consultants pour le diagnostic, sur dates qui auront été fixées, au préalable, d’un commun accord entre les deux parties
* Non transmission à la CCIAMP de toutes les informations nécessaires pour la bonne réalisation des prestations par le participant.

La CCIAMP ne pourra être tenue responsable d’un préjudice financier ou commercial, ou de toute autre nature, causé dans le cadre de l’accompagnement.

Plus généralement, l’entreprise participante sera tenue personnellement responsable des conséquences dommageables résultant des infractions aux clauses et conditions des présentes.